



SESSIONS INTER-ÉCOLES 2019

UNIR NOS COMPÉTENCES
POUR L'ACTION PUBLIQUE



LA CHARTE RESP

Après une collaboration de quatre années dans l'organisation de sessions de formation communes, plusieurs écoles de service public décidaient en 1995 de fonder un réseau afin d'étendre leur coopération dans différents domaines.

Le Réseau des Écoles de Service Public (RESP) a pour objectifs :

- › De répondre à un souci commun de ses membres d'améliorer les méthodes pédagogiques à travers l'organisation de sessions de formation
- › De mutualiser leurs compétences et échanger leurs expériences
- › De décloisonner la formation post-universitaire de service public
- › De mieux faire connaître les métiers d'encadrement des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) préparés dans ces écoles.

Le RESP organise diverses activités destinées aux élèves ou stagiaires de chacune des écoles. Il vise également l'amélioration des compétences pédagogiques de leurs cadres.

Des groupes de travail permettent aux membres qui le souhaitent de se tenir informés sur les évolutions du monde du service public et de celui de la formation, et de conduire une réflexion commune sur leur positionnement face à ces évolutions.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉCOLES MEMBRES DU RESP ET LEURS FORMATIONS :

CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET

WWW.RESP-FR.ORG



LE COMITÉ DE PILOTAGE

Ludovic PAILLE
CREPS DE POITIERS

Pascal BERLAND
Laurent GUILMET
ENSP

Pierre CAMMARATA
Hakim HAMADI
ENPJJ

Emmanuelle DENIEUL
Christophe LE RAT
EHESP

Isabelle COLLIN
ENCCRF

Jesus-Javier MARTIN
Grégory LEGROS
END

Jean-Pierre GALINDO
ENSOSP

Dorothee CLOITRE
EOGN

Dominique DELBARD
INSET DE MONTPELLIER

Nicolas JOUAN
INTEFP

Henri FLACH
IRA DE BASTIA

José DESSERT
IRA DE LILLE

Annick MONTEIL
IH2EF

LE RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

La déclaration commune fondant le réseau est signée en septembre 1996 à l'École nationale de la santé publique à Rennes. En 2019, 38 écoles participent aux activités du RESP.

LISTE DES ÉCOLES



Centre national de la fonction publique territoriale

CNFPT PARIS

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Poitiers

CREPS YOUNEUIL SOUS BIARD

Direction de l'enseignement militaire supérieur

DEMS PARIS

École des commissaires des armées

ECA SALON DE PROVENCE

École des hautes études en santé publique

EHESP RENNES

École nationale d'administration

ENA STRASBOURG

École nationale d'administration pénitentiaire

ENAP AGEN

École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

ENCCRF MONTPELLIER

École nationale des douanes

END TOURCOING

École nationale des finances publiques

ENFIP NOISY LE GRAND

École nationale des greffes

ENG DIJON

École nationale de la magistrature

ENM BORDEAUX

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse

ENPJJ ROUBAIX

École nationale supérieure des officiers de sapeurs pompiers

ENSOSP AIX EN PROVENCE

École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg

ENGEES STRASBOURG

École nationale supérieure de la police

ENSP SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

École nationale supérieures des sciences de l'information et des bibliothèques

ENSSIB VILLEURBANNE

École nationale supérieure de sécurité sociale

EN3S SAINT ETIENNE

École nationale des services vétérinaires

ENSV MARCY-L'ETOILE

École des officiers de gendarmerie nationale

EOGN MELUN

École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

ESENER POITIERS

École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer

ENSAM NANTES

Institut de formation de l'environnement

IFORE PARIS

Institut de la gestion publique et du développement économique

IGPDE VINCENNES

Institut national des études territoriales

INET STRASBOURG

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

INHESJ PARIS

Institut national du patrimoine

INP PARIS

Institut national spécialisé d'études territoriales d'Angers

INSET ANGERS

Institut national spécialisé d'études territoriales de Dunkerque

INSET DUNKERQUE

Institut national spécialisé d'études territoriales de Montpellier

INSET MONTPELLIER

Institut national spécialisé d'études territoriales de Nancy

INSET NANCY

Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

INTEFP MARCY-L'ETOILE

Institut régional d'administration de Bastia

IRA BASTIA

Institut régional d'administration de Lille

IRA LILLE

Institut régional d'administration de Lyon

IRA LYON

Institut régional d'administration de Metz

IRA METZ

Institut régional d'administration de Nantes

IRA NANTES

Sous-direction du recrutement et de la formation du ministère de l'intérieur

IRA LOGNES

SOMMAIRE

SIE 2019

08

SESSION 1

LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS :
QUELLE PRISE EN CHARGE PAR LES
SERVICES PUBLICS

09

SESSION 2

**ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DES
SERVICES**

10

SESSION 3

**LES ENJEUX DE LA RÉGULATION DES
ÉCHANGES : LA PLURALITÉ ET LA
COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS**

11

SESSION 4

**LE PHÉNOMÈNE SECTAIRE :
RÉALITÉS DES DÉRIVES ET
CONTOURS DE L'ACTION**

12

SESSION 5

**ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ
ET MOBILITÉS :** LES CADRES
D'INTERVENTION COORDONNÉE DES
PROFESSIONNELS ET USAGERS DANS
LES ÉTABLISSEMENTS ET ESPACES
PUBLICS

13

SESSION 6

**PROMOTION DE LA SANTÉ EN MILIEU
PÉNITENTIAIRE**

14

SESSION 7

**LA PRÉVENTION DE LA
CONSOMMATION D'ALCOOL CHEZ
LES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC**

15

SESSION 8

**QUELLE COOPÉRATION ENTRE
FONCTIONS PUBLICQUES VIA LES
RÉSEAUX SOCIAUX ?**

16

SESSION 9

MIGRATION ET SANTÉ

17

SESSION 10

**MALTRAITANCE ET PERSONNES
ÂGÉES :** ENJEUX ET PRÉVENTION
DES RISQUES

18

SESSION 11

FACE AUX TROUBLES PSYCHIQUES :
CROISER LES REGARDS,
COORDONNER LES ACTIONS

19

SESSION 12

**SPORT, ACTIVITÉ PHYSIQUE ET
SANTÉ :** POUR UNE APPROCHE
GLOBALE DE SANTÉ PUBLIQUE

20

SESSION 13

**LA GESTION INTERMINISTÉRIELLE
DE CRISE ET LES PROBLÉMATIQUES
D'ORDRE PUBLIC ET DE POLICE
JUDICIAIRE**

21

SESSION 14

**PRÉVENTION DANS LES
ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU
PUBLIC (DES PRINCIPES À L'ACTION)**

22

SESSION 15

**MENACE NRBCE : LA RÉPONSE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

23

SESSION 16

**ÉVITEMENT DE CRISE DANS LE
CADRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

24

SESSION 17

**LAÏCITÉ ET LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS**

25

SESSION 18

**LES VIOLENCES AU TRAVAIL :
LES REPÉRER POUR POUVOIR AGIR**

26

SESSION 19

**LES SERVICES PUBLICS FACE AU
DÉFI DES NOUVELLES MENACES**

27

SESSION 20

**PARTENARIAT, PRÉVENTION
ET SÉCURITÉ**

28

SESSION 21

**UN ENJEU DE COHÉSION NATIONALE,
UN DÉFI POUR LA COOPÉRATION
INTER-ADMINISTRATIONS**

29

SESSION 22

**POLITIQUES PUBLICQUES ET QUALITÉ
DE VIE DANS LES TERRITOIRES
RURAUX**

30

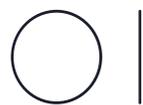
SESSION 23

**VIOLENCE DES JEUNES
ET POLITIQUES ÉDUCATIVES
PARTAGÉES**

31

SESSION 24

**LA DIMENSION
INTERINSTITUTIONNELLE DES
CONTRÔLES, LES PROTOCOLES
DE COOPÉRATION : L'EXEMPLE
DU PROTOCOLE VITIVINICOLE**



LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : QUELLE PRISE EN CHARGE PAR LES SERVICES PUBLICS

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

ENPJJ
16 rue du Curoir
59 100 ROUBAIX
T. 03 59 03 14 00

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA
JEUNESSE (ENPJJ)

CHEF DE PROJET

Hakim BELLEBNA
Hakim.bellebna@justice.fr
Pierre CAMMARATA
pierre.cammarata@justice.fr

Pôle formation
des cadres ENPJJ

T. 03 59 03 13 93
T. 03 59 03 14 35

CONTACT

Pierre CAMMARATA

PROBLÉMATIQUE

La prise en charge de ce public spécifique constitue un véritable enjeu en matière de coopération mettant à contribution de nombreux acteurs institutionnels et associatifs. Le dispositif d'évaluation, d'orientation et de mise à l'abri résultant de la « circulaire Taubira » de 2013 a été consacré par la loi sur la protection de l'enfant du 14 mars 2016.

Sa mise en œuvre effective suppose la mobilisation conjointe et coordonnée de nombreux acteurs publics s'inscrivant notamment dans le cadre de la circulaire interministérielle du 25 janvier 2016

Dans des contextes territoriaux en évolution et confrontés à de fortes disparités, chaque acteur institutionnel doit savoir où et comment se situer pour agir dans l'intérêt des mineurs concernés et dans le respect de la réglementation en vigueur.

OBJECTIFS

- › Connaître les caractéristiques des mineurs identifiés sous l'expression « mineur non accompagné » ;
- › Connaître les rôles, place, logiques et compétences des différents acteurs publics impliqués dans la prise en charge des situations identifiées ;
- › Connaître les fondements, le processus, les modalités, les outils de prise en charge du mineur isolé étranger depuis l'établissement du diagnostic social jusqu'à la prise en charge après orientation.

CONTENU

Présentation des caractéristiques des mineurs identifiés sous l'expression « mineur non accompagné ».

Expérimentation de la réalisation du processus de prise en charge d'un mineur isolé étranger permettant d'identifier le rôle, la place, les modalités d'action des différentes institutions représentées dans le groupe de stagiaires.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés - Ateliers



ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DES SERVICES PUBLICS

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

INSET
MONTPELLIER
176 Place de la Révolution
française 34965
MONTPELLIER CEDEX 2
T. 04 67 99 76 76

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INSTITUT NATIONAL
SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES
TERRITORIALES
(INSET MONTPELLIER)

RESPONSABLE DE SESSION

Dominique DELBARD
Conseiller Formation INSET
de Montpellier

CONTACT

Dominique DELBARD
T. 04 67 99 76 05
Dominique.delbard@cfnpt.fr

PROBLÉMATIQUE

Confronté à un vieillissement de la population, le Japon a mis en œuvre une démarche volontariste pour permettre à toutes les couches de la population d'accéder aux services publics et privés. Pour cela, le concept de « design universel » développé aux Etats-Unis dans les années 90 par l'université de Caroline du Nord a été utilisé.

L'approche du « design pour tous » interroge les conceptions et les modes de faire des producteurs de services publics des trois fonctions publiques. Dépassant l'approche de l'accessibilité centrée sur la « chaîne des déplacements », elle a pour vocation de favoriser l'accès pour tous aux espaces publics, aux services publics et à leurs prestations.

OBJECTIFS

- › Connaître les principes du « design pour tous »
- › Identifier les acteurs qui développent sur un territoire « l'accessibilité universelle »
- › Mesurer les apports et les contraintes de la démarche « design pour tous »
- › Proposer des formes expérimentales d'introduction de cette démarche

CONTENU

- › Présentation des principes du « design pour tous »
- › Etudes de cas et visites d'opérations
- › Rencontre avec des responsables d'associations
- › Elaboration d'un référentiel interprofessionnel par les stagiaires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Apports de contenus et méthodologiques
- › Une mise en situation permettant de mieux percevoir les difficultés liées aux différentes formes de handicap et d'incapacités et les solutions possibles
- › La réalisation d'une vidéo destinée à promouvoir l'approche « accessibilité universelle ».

LES ENJEUX DE LA RÉGULATION DES ÉCHANGES : LA PLURALITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS.

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

END
11 AV. JEAN MILLET
59203 TOURCOING CEDEX
T. 09 70 28 24 00

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DES DOUANES
TOURCOING (END)

CHEF DE PROJET

Jesús-Javier MARTIN
jesus-javier.martin@douane.
finances.gouv.fr

Grégory LEGROS
gregory.legros@douane.
finances.gouv.fr

T. 09 70 28 26 92
09 70 28 26 96

CONTACT

Jesús-Javier MARTIN
jesus-javier.martin@douane.
finances.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Le défi de la régulation des échanges internationaux de marchandises implique de concilier le double objectif de la facilitation et de la sécurisation.

Le volume des échanges internationaux a plus que doublé au cours des dix dernières années, et les attentes peuvent apparaître contradictoires de prime abord :

- > les opérateurs économiques demandent une fluidité optimale des opérations de dédouanement.
- > les consommateurs sont en demande croissante de sécurité et de protection alors que la délinquance en matière de nouvelles technologies explose.

Dans ce contexte, la douane s'attache à favoriser la compétitivité des entreprises et contribuer à l'attractivité du territoire, à travers des prestations de qualité, tout en maintenant dans le domaine de la lutte contre la fraude, une pression constante face à des organisations de fraude imaginatives et variées.

Longtemps considérée comme un élément perturbateur de la chaîne logistique, la DGDDI en constitue aujourd'hui un acteur de premier plan.

La complexité de certaines interventions douanières suppose la mobilisation de compétences diversifiées ainsi que la participation d'administrations publiques sachant œuvrer en complémentarité.

OBJECTIFS

- > Identification et étude des problématiques liées à la libéralisation et au développement des échanges

CONTENU

- > Le dispositif mis en place au sein de l'Union européenne, et le rôle de la douane française en matière de sûreté et sécurité du commerce international
- > L'interprofessionnalité appliquée à la gestion des flux internationaux de marchandises.
- > Apports théoriques (conférences-débats)
- > Échanges d'expériences entre les participants et des professionnels
- > Visites sur sites
- > Dossiers documentaires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La session sera organisée à partir de contenus théoriques, de conférences et de rencontres avec des professionnels et des visites de sites.

L'accent sera mis sur le débat et le dialogue en vue de favoriser les échanges inter-administrations.

LE PHÉNOMÈNE SECTAIRE : RÉALITÉS DES DÉRIVES ET CONTOURS DE L'ACTION PUBLIQUE

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

EHESP
15 AVENUE
DU PROFESSEUR LÉON
BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

Chantal GATIGNOL
Chantal.gatignol@pm.gouv.fr
MIVILUDES

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
Emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

Le phénomène sectaire est un sujet de société dont l'ampleur est encore mal mesurée mais dont la perception s'est fortement accrue au sein de la population française (Ipsos/SIG 2010). En effet, près de 15 millions de Français disent avoir été personnellement contactés par une secte ou l'un de ses membres dont 15 % plusieurs fois. Un français sur 5 connaît dans son entourage familial, amical ou professionnel une ou plusieurs personnes qui ont été victimes de dérives sectaires.

La spécificité du processus d'emprise sectaire étant extrêmement complexe, les professionnels de la santé, de la justice, des services d'enquêtes de la police comme de la gendarmerie, les enseignants, les travailleurs sociaux appelés à intervenir auprès des victimes de sectes sont mal informés et se sentent démunis face à cette aliénation particulière et difficile à cerner.

OBJECTIFS

- > Analyser comment les différents professionnels ou cadres du service public concernés interviennent par rapport à la problématique (champ de compétence) ;
- > Développer leur capacité à repérer dans l'exercice professionnel quotidien les victimes de sectes et les traumatismes qu'elles ont subis ;
- > Analyser leurs réponses ;
- > Analyser les articulations entre ces différentes interventions et la manière de les optimiser.

CONTENU

La non reconnaissance de la victime de secte et l'incompréhension de sa souffrance par les professionnels et les institutions aggravent le traumatisme sectaire initial et murent les victimes dans une solitude paralysante. Pour remédier à cette situation, expérience et savoir-faire seront transmis et partagés aux acteurs et intervenants du champ dans leur secteur de compétence.

La Miviludes a pu identifier quatre domaines où se manifestent plus particulièrement les dérives à caractère sectaire : santé, enfance et éducation, vie professionnelle, vie publique et associative.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyse de cas, Conférences-débats, Témoignages.

ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ ET MOBILITÉS : LES CADRES D'INTERVENTION COORDONNÉE DES PROFESSIONNELS ET USAGERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET ESPACES PUBLICS

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

EHESP
15 AVENUE
DU PROFESSEUR LÉON
BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

Cyrille HARPET
Cyrille.harpet@ehesp.fr
William SHERLAW
William.sherlaw@ehesp.fr
T. 02 99 02 26 82

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
Emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

Les cadres et conditions d'intervention sur les espaces publics ont à la fois pour objectifs de prévenir les risques pour les populations face à des aléas (incidents, accidents naturels, technologiques, sinistres, attentats) et de promouvoir les capacités des acteurs pour une organisation coordonnée et inclusive. Comment concevoir, aménager et organiser les espaces pour répondre à ces enjeux d'accessibilité, de sécurité et de mobilité des publics?

La conception, l'aménagement des établissements (ERP) et espaces publics sont encadrés par des règles préétablies pour faciliter les circulations des publics, prévenir les risques face à des aléas. Comment les conditions d'accessibilité, de sécurité et des mobilités des publics peuvent-elles être remplies par les professionnels des services publics ? Quelles synergies et tensions entre acteurs ? Quelles places et capacités des usagers ? Comment s'orienter vers une organisation inclusive ?

OBJECTIFS

- Apporter aux stagiaires, une connaissance des règles et cadres d'aménagement des espaces publics (établissements recevant du public).
- Identifier les compétences et pratiques des professionnels pour la conception et l'organisation des espaces publics.

- Organiser une séquence d'intervention des services publics pour la sécurité, l'accessibilité et les déplacements des publics (pompiers/policiers/cadres hospitaliers/inspecteurs du travail).

CONTENU

- Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur, bureau de la prévention de la DSC
- Réglementation relative à la prévention en ERP.
- Analyse des situations de déplacements et des conditions d'accessibilité et sécurité dans les espaces publics
- Analyse des phénomènes physiques et des comportements humains.
- Etudes de cas : organisation d'un événement en associant les professionnels pour les conditions de sécurité, accessibilité et mobilité des publics

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé sur le cadre réglementaire (sécurité des ERP ; accessibilité).

Travaux de groupes par secteurs professionnels : de la sécurité (police, gendarmerie, pompiers, services de la préfecture, etc...) et de la santé (pompiers, personnels hospitalier, médecins, etc...).

Atelier de coordination et coopération inter-secteurs et inter-professionnelle. Mises en situation et retours d'expériences

PROMOTION DE LA SANTÉ EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

EHESP
15 AVENUE
DU PROFESSEUR LÉON
BERNARD
35000 RENNES
T. 02 99 02 22 00

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

Amélie CHANTRAINE
Valérie LEMONNIER
Chargées de projets
et d'ingénierie
IREPS Bretagne - Antenne 35

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
Emmanuelle.denieul@ehesp.fr

La loi du 18 janvier 94 a marqué le transfert de la prise en charge de la santé des personnes détenues du service pénitentiaire au service public hospitalier. Cette mission inclut le soin et les programmes d'éducation et de promotion de la santé. Si la qualité des soins a globalement été améliorée, la mise en œuvre des programmes d'éducation et de promotion de la santé rencontre elle, plus de difficultés. Des dispositifs soutiennent cette démarche : guide INPES, inscriptions dans les publics prioritaires des PRS, soutien financier aux associations intervenant dans ce champ (IREPS, Aides...), appels à projets spécifiques... .

Un des objectifs majeurs de la promotion de la santé est la lutte contre les inégalités sociales de santé (ISS), particulièrement en milieu pénitentiaire où l'état de santé des personnes détenues est plus dégradé que celui de la population générale.

OBJECTIFS

- Connaître les concepts de santé/déterminants de la santé, promotion de la santé, d'ISS, d'éducation pour la santé
- Identifier les grandes lignes d'organisation, de fonctionnement des centres pénitentiaires et de l'offre de soins (US et SMPR)
- Décrire les populations concernées et leur état de santé

- Décrire les objectifs, les démarches d'éducation/promotion de la santé mises en œuvre dans les centres pénitentiaires de Rennes.
- Identifier le rôle des professionnels des différents services en interne (pénitentiaire, santé, social, sport, formation, travail ...) et des partenaires extérieurs dans les programmes d'éducation/promotion de la santé.
- Repérer et analyser les difficultés rencontrées dans l'implantation des programmes
- Evaluer comment la réduction des ISS est prise en compte dans ces programmes

CONTENU

Concepts liés à la promotion de la santé

Fonctionnement des établissements pénitentiaires et offre de soins

Etat de santé des personnes détenues

Programmes d'éducation/promotion de la santé mis en place dans les deux établissements Rennais

Implication des services, des partenaires et le rôle des professionnels dans ces programmes

Freins au développement de ces programmes

Prise en compte de la réduction des ISS dans ces programmes

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyses documentaires, rencontres avec des professionnels, travaux de groupe, apports théoriques

LA PRÉVENTION DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL CHEZ LES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

EHESP
15 AVENUE
DU PROFESSEUR LÉON
BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

Emmanuelle GODEAU
emmanuelle.godeau@ehesp.fr
Aymery CONSTANT
aymery.constant@ehesp.fr

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
Emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

Face à une expérimentation de plus en plus précoce, une augmentation de la consommation régulière, une banalisation de l'ivresse... Santé Publique France s'inquiète de la hausse des comportements à risque chez les adolescents et les jeunes adultes. Mais la prévention de tels comportements est complexe car il s'agit de coordonner l'action de différents professionnels et associatifs, afin de changer les représentations que les jeunes ont de l'alcool. L'objet de la présente session sera donc de faire un état des lieux sur la complexité des modalités de prévention vis-à-vis de la consommation d'alcool chez les jeunes mais également de replacer ces dernières dans un contexte d'engagements globalement pluriels et particulièrement ouverts des jeunes.

OBJECTIFS

- › Comprendre les logiques et les modalités d'intervention des différents professionnels et associatifs participants à la session, qui sont confrontés à l'hyperalcoolisation des jeunes sur l'espace public
- › Comprendre la complexité des modalités de prévention développées par les pouvoirs publics (mairie, préfecture...) en lien avec les associations
- › Savoir travailler en réseau pour répondre à ce phénomène

CONTENU

- › Les jeunes face à la consommation d'alcool
- › La question de la coordination des acteurs (pompiers, police, personnel de santé...) face à la prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Cadrage et présentation de la problématique
- › Intervention(s)
- › Échanges et débats entre les participants
- › Préparation de guides d'entretiens
- › Entretiens et visites sur le terrain par groupes
- › Retours d'expérience

QUELLE COOPÉRATION ENTRE FONCTIONS PUBLIQUES VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX ?

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

EHESP
15 AVENUE
DU PROFESSEUR LÉON
BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

Sarah KITAR
Responsable des politiques de recherche et de la communication scientifique /EHESP

Lydia LACOUR
responsable de formation - enseignante/EHESP

Emmanuelle DENIEUL
coordinatrice des sessions inter-écoles

CONTACT

EMMANUELLE DENIEUL
Emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

Depuis plusieurs années, les réseaux sociaux prennent une place importante dans les débats, et agissent régulièrement dans la diffusion ainsi que dans la propagation de l'information. Présents dans la sphère personnelle, ils s'invitent également dans la sphère professionnelle, avec un impact important en termes d'organisation et de management. A ce titre, les situations pour lesquelles les différentes administrations utilisent les réseaux sociaux comme ressources ou outils de travail se multiplient : signalement, recrutement, détection de situations...

Pour autant, comment les cadres des 3 fonctions publiques envisagent-ils la place des réseaux sociaux dans leurs actions communes de travail? Ont-ils formalisé des systèmes de veille et d'alerte permettant d'utiliser et de partager l'information ? Afin de suivre les évolutions d'un outil familier au plus grand nombre, une adaptation des organisations est nécessaire, entraînant de nouvelles formes de collaboration et une évolution des rôles et des missions.

Une réflexion est nécessaire pour envisager les réseaux sociaux comme un outil de coopération et de collaboration entre plusieurs catégories de professionnels, dans la gestion des événements extraordinaires mais aussi au quotidien.

Ainsi, la session s'intéressera tout particulièrement aux modalités de coopération, entre les divers professionnels du service public, dans l'utilisation des réseaux sociaux comme outils de travail sur des sujets transversaux.

OBJECTIFS

- › Fournir un éclairage contextuel
- › Identifier les besoins : situations dans lesquelles les réseaux sociaux sont des outils de travail pouvant être utilisés en commun
- › Découvrir les différents rôles et les approches professionnelles des métiers/services concernés par cette utilisation
- › Repérer les limites, les contraintes et les facteurs favorisant un travail en partenariat via les réseaux sociaux afin de participer à l'élaboration d'une culture commune
- › Analyser l'enjeu de la communication entre les services, mais aussi vis-à-vis des publics externes

CONTENU

- › Cette session se déroulera principalement dans les locaux de l'EHEP à Rennes, mais conduira les participants à rencontrer des acteurs de terrain impliqués dans l'utilisation des réseaux sociaux comme outils de travail et de coopération.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Echanges d'expérience, apports théoriques, rencontres avec des professionnels, mise en situation, restitution collective.

MIGRATION SANTÉ

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

EHESP
15 AVENUE
DU PROFESSEUR LÉON
BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

Fernand LE DEUN
Alessia LEFÉBURE

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
Emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

La crise migratoire touche tous les pays du Monde. En proportion de sa taille, l'Europe accueille un nombre limité de migrants mais est confrontée à une crise de l'accueil. Les migrants sont en bonne santé quand ils arrivent en Europe mais leur état de santé se détériore au cours du temps.

Pour expliquer cette situation, plusieurs hypothèses sont avancées : difficultés dans l'ouverture des droits notamment pour l'accès aux soins, difficultés dans l'accès aux soins lorsque les droits sont ouverts (discrimination, barrière de la langue), conditions de logement (insalubrité), difficulté d'accès à la formation, difficulté dans l'accès à l'emploi souvent moins qualifié et plus dur.

OBJECTIFS

A travers la thématique des états de santé et de l'accès aux soins, il s'agit de :

- › Connaître les différentes situations liées aux migrations et au droit d'asile (primo arrivants, « dublinés », demandeurs d'asile, réfugiés,...) et les droits et obligations se rattachant aux différents « statuts » ;

- › Permettre aux élèves de se confronter à la réalité vécue par des personnes récemment arrivées en France et en demande d'asile, concernant notamment leur état de santé et l'accès aux soins et sensibiliser les participants aux conditions de vie des migrants, grâce notamment à des rencontres dans le cadre d'entretiens préparés et méthodologiquement cadrés ;
- › Initier des pistes de réflexion communes sur de potentielles actions conjointes et interprofessionnelles favorisant la prise en charge de ces populations.

CONTENU

- › Connaissance du phénomène migratoire et du droit d'asile en France et en Europe ;
- › Notions d'interculturalité ;
- › Connaissance des parcours singuliers, des situations administratives, des états et des déterminants de santé ;
- › Identification des obstacles à l'intégration et l'accès aux dispositifs existants ;
- › Réflexion commune sur des pistes de résolution pour une meilleure prise en charge de ces populations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, débats ;
- › Rencontres avec des acteurs (associations, personnes étrangères récemment arrivées en France dites « migrants ») ;
- › Synthèse, restitution publique

MALTRAITANCE ET PERSONNES ÂGÉES : ENJEUX ET PRÉVENTION DES RISQUES

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

EHESP
15 AVENUE
DU PROFESSEUR LÉON
BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

Isabelle DONNIO
Psychologue-consultante
Chargée d'enseignement à
l'EHESP
Département SHSC
T. 06 72 86 06 18
isabelledonnio@orange.fr

CONTACT

EMMANUELLE DENIEUL
Emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

La maltraitance envers les personnes âgées a longtemps été un phénomène tabou et sous-estimé. Qu'elle soit familiale ou institutionnelle, la maltraitance reste en effet souvent difficile à appréhender, tant par son ampleur que par la nature des violences et des phénomènes complexes qui la caractérisent.

Qu'en est-il des actes de maltraitance commis au domicile personnel ou encore derrière les murs opaques de certains établissements et qui ont fait l'objet d'alertes et médiatisations ? De quelles formes de maltraitance parle-t-on ? D'abus de confiance, de pressions financières, de violences verbales, de négligences, de traitements dégradants ou encore d'actes de maltraitance physique ? Ces maux font, de fait, partie de l'expérience vécue par certaines personnes âgées, et pas forcément toujours par les plus vulnérables d'entre-elles. Comment comprendre ces différents actes de maltraitance ? Que nous disent-ils de la place et du rôle de nos aînés dans notre société ? En quoi nous renseignent-ils sur les effets pervers de certains fonctionnements institutionnels ? Enfin, quelles sont les réponses actuelles des pouvoirs publics pour ces populations, en matière de traitement comme en termes de prévention des risques ?

Autant de questions auxquelles ce module se proposera de répondre en examinant de manière plurisectorielle les situations de maltraitance connues à ces âges de la vie, ainsi que les pistes de réflexion pour les traiter et en éviter la survenue.

OBJECTIFS

- › Analyser l'acuité de la thématique par rapport aux domaines de compétences des différents professionnels ;
- › Appréhender leur positionnement et leur possibilité d'intervention en la matière ;
- › Identifier les logiques et les pratiques des différents acteurs
- › Repérer les articulations réciproques et pistes de réflexion en fonction de leur spécificité.

CONTENU

- › Définir pour connaître et comprendre à partir d'éclairages juridiques, philosophiques, psychologiques ;
- › Analyse documentaire et rencontres de professionnels.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Conférence-débats avec des experts du champ du vieillissement et de la maltraitance ;
- › Mises en situation à partir de cas réels pour réfléchir sur l'articulation des interventions : entretiens/table-ronde et visites sur site auprès de professionnels concernés.

FACE AUX TROUBLES PSYCHIQUES : CROISER LES REGARDS, COORDONNER LES ACTIONS

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

EHESP
15 AVENUE
DU PROFESSEUR LÉON
BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)**

CHEF DE PROJET

Delphine MOREAU
Laurent MADEC
Enseignants-chercheurs /
EHESP

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
Emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

Selon l'OMS, un européen sur 4 est touché par des troubles psychiques au cours de sa vie. Une plus grande visibilité leur est aujourd'hui donnée, pour autant une forte stigmatisation et différents préjugés persistent. Que ces

troubles surviennent ponctuellement ou s'installent sur une plus longue durée, voire deviennent chroniques, ils sont susceptibles d'affecter plus ou moins la participation sociale des personnes concernées : à l'école, au travail, dans le logement, et de perturber leurs relations sociales, professionnelles, familiales ou amicales. S'ils peuvent toucher des personnes de tous milieux et de tous âges, les situations dans lesquelles ils surviennent sont souvent complexes. La définition du problème (quant à la nature des troubles, leur origine) peut faire l'objet d'interprétations variées, mobilisant toute une série d'acteurs publics, dont dépendent les réponses qui y sont proposées. Les pompiers et les forces de l'ordre sont par exemple régulièrement sollicités pour gérer des troubles à l'ordre public. Les travailleurs du social et du médico-social sont, quant à eux, confrontés à la souffrance générée par la situation difficile de leurs usagers. Les professionnels de santé sont sollicités pour diagnostiquer les troubles psychiques et les soigner. Par-delà les positionnements professionnels respectifs face à ces troubles, se pose l'enjeu de l'articulation des interventions des différents acteurs, et des questions que cela soulève : l'amélioration de leur coopération, par une meilleure connaissance du champ de la santé mentale mais aussi de

connaissance réciproque des intervenants, mais aussi une vigilance dans l'intervention, par exemple sur le partage d'informations personnelles ou les effets de catégorisations hâtives.

OBJECTIFS

- › Sensibiliser les professionnels concernés à la thématique générale des troubles psychiques ;
- › Réfléchir sur l'évolution actuelle des prises en charge proposées, sur les formes possibles de coopérations inter-institutionnelles ou inter-professionnelles, interroger leurs enjeux et leurs limites.

CONTENU

- › Retour sur les notions de souffrance, trouble et handicap psychique : quelles définitions, quelles approches et pratiques associées ?
- › Point sur les évolutions législatives en la matière, sur les droits des personnes concernées.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Conférences-débats et tables-rondes avec des experts, professionnels et associatifs ;
- › Échanges de pratiques, travail sur des situations complexes (éventuellement proposées par les participants) ;
- › Visites et entretiens.

12

SPORT, ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SANTÉ : POUR UNE APPROCHE GLOBALE DE SANTÉ PUBLIQUE

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

EHESP
15 AVENUE
DU PROFESSEUR LÉON
BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)**

CHEF DE PROJET

Jean-Philippe REGNAUX
Département SHS - Paris

CONTACT

EMMANUELLE DENIEUL
Emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

Le sport et plus généralement l'activité physique constituent un axe de l'action publique qui reçoit une attention grandissante. De nombreux efforts ont été entrepris ces dernières années pour promouvoir l'activité physique et le sport dans notre société. Cependant, on constate que la recherche interventionnelle sur les environnements et milieux de vie favorisant l'augmentation du niveau d'activité physique, par exemple les mobilités actives ou le sport au travail, demeure un champ peu organisé. Un fait qui se reflète également dans le paysage des financeurs de la recherche sur cette problématique. Alors que plusieurs pays se sont dotés de stratégies nationales permettant d'informer les décideurs, les professionnels et les usagers sur les meilleures mesures disponibles, en France, peu de choses sont mises en place.

OBJECTIFS

- › Comprendre et savoir expliquer la complexité des relations entre sport, activité physique et santé publique
- › Analyser les enjeux d'une politique de santé
- › Découvrir les réponses à l'échelle d'un pays, d'une ville, d'un quartier et les variations.

CONTENU

- › Présentation des grands axes de la politique nationale sport santé
- › Déterminants et environnements favorables à la pratique du sport et de l'activité physique
- › Réfléchir à la place que nous pouvons occuper, comme individu et acteur du service public, dans la promotion du sport et de l'activité physique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports de contenus théoriques et méthodologiques, rencontres avec des experts (exposés, retour d'expériences, enquêtes de terrain), examen et analyse critique de l'information.

LA GESTION INTERMINISTÉRIELLE DE CRISE ET LES PROBLÉMATIQUES D'ORDRE PUBLIC ET DE POLICE JUDICIAIRE

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

EOGN
AVENUE DU 13ÈME
DRAGONS
77010 MELUN
T. 01 64 14 54 63
(BUREAU DES PARTENARIATS)

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ÉCOLE DES OFFICIERS
DE LA GENDARMERIE
NATIONALE (EOGN)
INSTITUT NATIONAL
DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET
DE LA JUSTICE (INHESJ)**

CHEF DE PROJET

Dorothee CLOITRE
Chef du Bureau
Partenariats
T. 01 64 14 33 48
dorothee.cloitre@
gendarmerie.interieur.gouv.fr

CONTACT

EOGN
Bureau des Partenariats
Avenue du 13ème Dragons
770010 MELUN
corinne-1.langlois@
gendarmerie.interieur.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Évoquant la résilience de la population et des pouvoirs publics, le dernier livre blanc sur la défense et la sécurité nationale entend améliorer la gestion des crises sur le territoire national en développant l'interopérabilité des intervenants et en fixant des objectifs coordonnés à l'ensemble des acteurs du dispositif de sécurité intérieure et de défense civile.

Garante de l'ordre public et responsable de l'enquête judiciaire dans sa zone de responsabilité, la gendarmerie constitue un maillon essentiel de la gestion des crises, qu'elles soient liées aux sinistres, cataclysmes, catastrophes ou accidents.

OBJECTIFS

- › Appréhender la notion de crise ;
- › Sensibiliser à la coopération interministérielle ;
- › Identifier les savoir-faire de chaque partenaire.

CONTENU

- › Approche théorique de la gestion de crise ;
- › Présentation de certains acteurs principaux de la gestion de crise et retours d'expérience ;
- › Mise en situation : travail sur un cas concret.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Conférences et débats, visites, retours d'expérience, exercice opérationnel de mise en situation interministérielle.

PRÉVENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (DES PRINCIPES À L'ACTION)

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

ENSOSP
BP 20316
1070 RUE DU LIEUTENANT
PARAYRE 13798 AIX
EN PROVENCE CEDEX 3
T. 04 42 39 34 00
F. 04 42 39 04 09

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DES
OFFICIERS DE
SAPEURS-POMPIERS
(ENSOSP)**

CHEF DE PROJET

Capitaine Gilles BUSCA
gilles.busca@ensosp.fr
Service Prévention-
Prévision

CONTACT

dripresp@ensosp.fr

PROBLÉMATIQUE

Les règles de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public permettent de se prémunir à la fois contre les accidents et certaines de leurs conséquences.

La conception de ces règles n'a pas été faite arbitrairement. L'ensemble du dispositif réglementaire s'est construit sur l'analyse des risques et sur des constats.

La connaissance des risques et leur analyse permettent à chacun des cadres publics, d'adopter, au quotidien, tant dans sa vie professionnelle que personnelle, un comportement adapté vis à vis de la sécurité.

OBJECTIFS

Apporter aux stagiaires, une connaissance des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public afin qu'ils comprennent les mesures mises en place pour les combattre.

CONTENU

- › Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur, bureau de la prévention de la DSC
- › Réglementation relative à la prévention en ERP.
- › Analyse des phénomènes physiques et des comportements humains.
- › Etudes de cas
- › Fonctionnement des commissions de sécurité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Travail de groupe, cas pratiques, retours d'expérience.

MENACE NRBCE : LA RÉPONSE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

ENSOSP

BP 20316 1070 RUE
DU LIEUTENANT PARAYRE
13798 AIX EN PROVENCE
CEDEX 3

T. 04 42 39 34 00
F. 04 42 39 04 09.

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DES
OFFICIERS DE
SAPEURS-POMPIERS
(ENSOSP)

CHEF DE PROJET

Capitaine Marc RENZO

marc.renzo@ensosp.fr
Service Risques
Technologiques et Naturels

CONTACT

dripresp@ensosp.fr

PROBLÉMATIQUE

Les domaines du Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique peuvent être concernés par des événements ayant un impact fort sur les populations.

Les termes de risque ou de menace sont souvent employés à ce sujet sans avoir une idée bien précise des notions placées derrière ces termes.

La connaissance de la menace et son analyse permettent à chacun des cadres publics, d'adopter, au quotidien, tant dans sa vie professionnelle que personnelle, un comportement adapté vis à vis de cette menace.

OBJECTIFS

Apporter aux stagiaires, une connaissance des problématiques afin qu'ils comprennent les mesures mises en place pour les combattre.

CONTENU

- > Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur
- > Appréhension de la menace et du risque
- > La réponse gouvernementale
- > L'organisation des secours
- > Etudes de cas

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Travail de groupe, cas pratiques, retours d'expérience, visites, manœuvres

ÉVITEMENT DE CRISE DANS LE CADRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

ENSOSP

BP 20316 1070 RUE
DU LIEUTENANT PARAYRE
13798 AIX EN PROVENCE
CEDEX 3

T. 04 42 39 34 00
F. 04 42 39 04 09.

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DES
OFFICIERS DE
SAPEURS-POMPIERS
(ENSOSP)

CHEF DE PROJET

Commandant Eric CHATELON

eric.chatelon@ensosp.fr

CONTACT

dripresp@ensosp.fr

PROBLÉMATIQUE

Aujourd'hui, l'évitement de crise dans le cadre de la sécurité civile passe par une résolution mise en œuvre par plusieurs services publics en associant des organismes privés.

Chaque acteur, responsable de service, doit appréhender son champ de compétence et d'interconnexion avec les autres services. Il doit aussi apprendre à réagir efficacement dans l'urgence et l'incertitude au sein d'un collectif pluridisciplinaire.

OBJECTIFS

Sensibiliser les futurs cadres des services publics à l'organisation en situation de crise dans le cadre de la sécurité civile.

- > Connaître l'organisation de la sécurité civile ;
- > Appréhender le champ de compétence de chaque acteur ;
- > Identifier les interconnexions avec les autres services publics ;
- > Evaluer les conditions de réussite par un travail en inter-service,
- > Appréhender le travail et la décision, en situation d'urgence et d'incertitude au sein d'un collectif pluridisciplinaire.

CONTENU

- > Présentation de l'organisation nationale de la mission de défense et de sécurité civiles du ministère de l'intérieur ;
- > Identification et évitement de la crise ;
- > Partages d'expériences.
- > Exercice d'évitement de crise en situation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Visite sur site, exposés, retours d'expérience, cas pratiques.

LAÏCITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

INTEFP

1498, ROUTE DE SAIN
BEL - BP84 69280 MARCY
L'ETOILE

T. 04 78 87 47 47

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INSTITUT NATIONAL
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
(INTEFP)

CHEF DE PROJET

Nicolas JOUAN

Responsable de projet INTEFP
T. 04 78 87 47 15
nicolas.jouan@travail.gouv.fr

CONTACT

Sylvie BREUGNOT-COGNARD
T. 04 78 87 47 34
sylvie.breugnot-cognard@
travail.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Le cadre juridique européen proscrit les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou l'âge, la religion ou les convictions.

Une responsabilité toute particulière pèse sur le cadre de la fonction publique, qui peut être exposé en interne ou en externe à des situations de discrimination.

Plus spécifiquement, la discrimination religieuse interroge la notion de laïcité, souvent mal connue et mal interprétée. Quelle place la religion peut-elle occuper dans la sphère professionnelle ? Et plus largement, dans la sphère publique ? Répondre à ces questions, c'est mettre les cadres de la fonction publique en capacité de repérer les discriminations religieuses. C'est aussi ouvrir une réflexion sur les moyens qu'il est possible de mettre en œuvre pour les prévenir.

OBJECTIFS

- › Appréhender le principe de laïcité sous un angle juridique.
- › Maîtriser les principaux textes organisant la liberté religieuse en France, plus spécifiquement dans la sphère professionnelle (secteur public et secteur privé).
- › Connaître les droits et devoirs d'un agent public en matière de liberté religieuse.
- › Appréhender les débats soulevés par le principe de liberté religieuse dans la sphère professionnelle.
- › Connaître le cadre juridique français en matière de discriminations ;
- › Être en capacité de repérer et d'identifier un comportement ou une situation discriminatoire en fonction des critères établis par le Droit ;

CONTENU

- › Cadrage juridique en matière de discriminations
- › Le principe de laïcité, aperçu historique et contenu juridique
- › Les textes encadrant la liberté religieuse dans le secteur public et dans le secteur privé
- › Jurisprudence d'un droit en construction
- › Echanges sur la prévention des discriminations

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, saynètes, apports pratiques et théoriques ;
- › Tables rondes, travaux de groupe (cas pratiques).

LES VIOLENCES AU TRAVAIL : LES REPÉRER POUR POUVOIR AGIR

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

INTEFP

1498, ROUTE DE SAIN BEL
- BP84
69280 MARCY L'ETOILE

T. 04 78 87 47 47.

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INSTITUT NATIONAL
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
(INTEFP)

CHEF DE PROJET

Corinne GATIER

Responsable de projet INTEFP
T. 04 78 87 47 97
corinne.gatier@travail.gouv.fr

CONTACT

Sylvie BREUGNOT-COGNARD
T. 04 78 87 47 34
sylvie.breugnot-cognard@
travail.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Le monde de travail est souvent le terrain de toutes formes de violences. Les conséquences pour les individus comme pour les organisations du travail sont importantes.

Connaître le cadre juridique est nécessaire mais ne suffit pas.

En effet, un cadre de la fonction publique qu'il soit manager, témoin, doit être en capacité d'identifier, de repérer, de comprendre le mécanisme de la violence, de connaître les différents facteurs de risques et les différents acteurs mobilisables afin de pouvoir agir.

Se former, réfléchir ensemble, partager ses expériences et ses pratiques professionnelles doit permettre de trouver des solutions, des moyens, des outils communs pour lutter et prévenir les violences sur les lieux de travail.

OBJECTIFS

- › Identifier les différentes formes de violence (Morale, sexuelle, verbale...)
- › Comprendre les mécanismes de la violence
- › Connaître les conséquences de la violence sur la santé
- › Maîtriser les textes juridiques en matière de violence
- › Être en capacité de repérer, d'identifier et d'agir face à un comportement ou une situation de violence (témoin...)
- › Être en capacité de repérer les différents partenaires pour agir contre les violences.

CONTENU

- › Définition des différents types de violence (souffrance au travail, les différents types de harcèlement, agissements sexistes...)
- › Explication des mécanismes de la violence
- › Présentation des conséquences sur la santé
- › Cadrage juridique en matière de violences
- › Echanges sur la prévention des violences dans les différentes institutions
- › Présentation des différents acteurs à mobiliser

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, saynètes, films, apports pratiques et théoriques ;
- › Tables rondes, travaux de groupe (cas pratiques).

LES SERVICES PUBLICS FACE AU DEFI DES NOUVELLES MENACES

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

ENSP

SITE DE SAINT-CYR

9, rue Carnot 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

T. 04.72.53.18.50

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DE LA
POLICE (ENSP)

CHEF DE PROJET

Commissaire
divisionnaire Alfred
LENGLET

T. 04.72.53.18.71.

alfred.lenglet@interieur.gouv.fr

CONTACT

ENSP

Secrétariat DFR

ensp-fi@interieur.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Le contexte sécuritaire inédit en France et en Europe (terrorisme, cybermenaces, internationalisation du crime, ruptures stratégiques) bouleverse les schémas de réflexion traditionnels.

Face à ces vulnérabilités, les acteurs institutionnels (étatiques ou locaux) doivent prendre en compte de manière efficiente les domaines de la sécurité publique, civile, sanitaire, économique ou encore environnementale.

Parallèlement, des menaces émergentes se dessinent et interrogent sur la pratique professionnelle des futurs cadres issus des écoles du service public.

OBJECTIFS

- › Etablir un état des lieux des nouvelles menaces,
- › Identifier les leviers d'action permettant de faire face à ces phénomènes,
- › Mener une réflexion commune afin de faire émerger une approche interprofessionnelle partagée par le groupe des stagiaires.

CONTENU

- › Présentation des menaces nouvelles et émergentes en France et en Europe,
- › Connaissance des politiques publiques et des stratégies adaptées à ces problématiques,
- › Identification des acteurs et des moyens,
- › Echanges et partage d'expérience entre stagiaires dans une démarche prospective.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, apports théoriques et pratiques,
- › Tables rondes, échanges et débats.

PARTENARIAT, PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

ENSP

SITE DE CANNES-ECLUSE

106 rue Désiré Thoison
77130 CANNES ECLUSE

T. 01 64 69 35 00

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DE
LA POLICE (ENSP -
CANNES ECLUSE)

CHEF DE PROJET

Capitaine Pascal
BERLAND

T. 01 64 69 36 60

pascal.berland@interieur.gouv.fr

CONTACT

Marjorie ADNOT

T. 01 64 69 36 13

marjorie.adnot@interieur.gouv.fr

Envoi des inscriptions
obligatoire aux trois
adresses

ensp77-dfppir@interieur.gouv.fr

pascal.berland@interieur.gouv.fr

marjorie.adnot@interieur.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

La police nationale joue un rôle clef dans la mise en œuvre de politiques de prévention et de sécurité. Cependant, les effets conjugués d'une société complexifiée, d'inégalités territoriales et de problématiques sociales impliquent une action coordonnée de différents acteurs institutionnels pour apporter une réponse à la commission de faits répréhensibles. Prenons l'exemple des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) présidés par les maires. Un nombre important d'acteurs y sont potentiellement mis en action. Qu'en est-il concrètement de ce type de structures ? Génèrent-elles réellement la mise en action d'une pratique partenariale de prévention et de sécurité publiques ? Les habitants sont-ils impliqués dans et avec ces structures ? Quels sont le rôle et la place des officiers de la police nationale dans le dispositif partenarial et au regard de leur positionnement dans la chaîne hiérarchique ? Autant de questions à confronter au sein du creuset de la Session inter écoles du RESP.

OBJECTIFS

- › Comprendre les enjeux de la prévention et de la sécurité dans la société d'aujourd'hui ;
- › Identifier les critères d'objectivation de la tranquillité publique ;
- › Découvrir en quoi les processus collaboratifs représentent une opportunité mais aussi une nécessité pour les cadres de la fonction publique.

CONTENU

- › Apports, conceptuels, théoriques, méthodologiques et pratiques à partir d'une grille de lecture du monde contemporain ;
- › Echanges avec des intervenants permettant de clarifier les critères d'analyse quantitatifs et qualitatifs de la tranquillité publique ;
- › Présentation de différents modèles de processus collaboratifs incluant le numérique ;
- › Expérimentations de méthodes par la pratique (jeux de rôles) ;
- › Travail sur le phénomène de culture mis en lumière (réalisation de poster).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés d'intervenants ;
- › Expérimentations de pratiques collaboratives ;
- › Travail réflexif sur son positionnement et celui des membres d'un éco système partenarial.

LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION : UN ENJEU DE COHÉSION NATIONALE, UN DÉFI POUR LA COOPÉRATION INTER-ADMINISTRATIONS

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

IRA DE LILLE
49, rue Jean Jaurès -
CS 80 008
59 040 Lille Cedex
T. 03 20 29 87 22

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**INSTITUT RÉGIONAL
D'ADMINISTRATION
DE LILLE (IRA)**

CHEF DE PROJET

José DESSORT
Adjoint au directeur des
études et des stages

CONTACT

Dominique WALLET
dominique.wallet@ira-lille.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

La prévention et la lutte contre la radicalisation sont devenues une question centrale de l'action gouvernementale ces dernières années.

Ce phénomène, inscrit comme priorité à l'agenda politique au cours des années 2010, notamment au regard des conséquences des attentats de Paris de 2015, a suscité une réaction ferme de la part des autorités publiques orientée autour de différents axes identifiés par un plan d'action renouvelé en 2018.

La prévention et la lutte contre la radicalisation correspondent à un processus complexe, car difficile à cerner et en pleine évolution. De surcroît, il s'agit d'une thématique transversale qui implique l'intervention de nombreux secteurs (police, éducation et jeunesse, sport, action sanitaire et sociale...). Elles constituent un défi pour les administrations concernées car elles amènent chacune d'elles à repenser son propre mode de fonctionnement, à travailler davantage en partenariat, et à faire preuve de créativité en matière de coordination.

Qui plus est, un tel sujet constitue un enjeu transnational, conduisant la France à collaborer avec d'autres organismes et

États, en particulier européens. Surtout, il requiert de la part de l'État, garant de la cohésion nationale, de formuler des solutions efficaces et durables au motif que ce phénomène questionne le vivre-ensemble et fragilise le tissu social.

OBJECTIFS

- › Explorer la déclinaison des politiques de sécurité depuis le niveau stratégique européen jusqu'à leur mise en œuvre sur les territoires.

CONTENU

La session s'articulera autour de deux axes majeurs, pôles complémentaires qui constitueront la trame générale de la session :

- › la définition des enjeux de la radicalisation et ses implications concrètes sur l'action administrative,
- › les mécanismes développés pour améliorer la coopération pratique, et leur perspective d'évolution.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Conférences
- › Récits d'expérimentation et échanges d'expériences
- › Travaux en ateliers
- › Visite sur site

POLITIQUES PUBLIQUES ET QUALITÉ DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

IRA DE BASTIA
Quai des Martyrs de la
Libération
20297 BASTIA
T. 04 95 32 87 00

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**INSTITUT RÉGIONAL
D'ADMINISTRATION
DE BASTIA (IRA)**

CHEF DE PROJET

Henri FLACH
T. 04 95 32 87 10
henri.flach@ira-bastia.gouv.fr

CONTACT

Henri FLACH
henri.flach@ira-bastia.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Combattre le sentiment de relégation, répondre aux défis des nouvelles ruralités, montrer que les territoires ruraux sont un atout pour le développement de la France, tels sont les trois objectifs autour desquels le Gouvernement entend construire une politique renouvelée pour les ruralités.

Peut-on mesurer le bonheur avec des chiffres ? Faut-il prendre en compte le taux de chômage, le pourcentage de succès au bac, les revenus moyens, la distance du domicile au travail, la mortalité ? Dans le cadre des débats récents sur la situation des zones périphériques, les experts de l'Insee se sont penchés sur la qualité de vie dans les territoires et ont défini 27 indicateurs très larges, (accessibilité aux équipements, à la culture, aux sports, aux loisirs, les niveaux de diplôme, l'écart entre les salaires femmes-hommes, les revenus...) permettant d'identifier les zones où se rencontrent les plus grandes difficultés : les anciennes régions industrielles mais aussi les zones rurales plutôt isolées. Les spécialistes évoquent l'effet « cumulatif », tant en positif qu'en négatif. Cette multiplicité de paramètres invite à concevoir cette question en prenant en compte la complexité des phénomènes en jeu.

OBJECTIFS

Il est décliné selon deux axes :

- › Acquérir des capacités d'analyse des dynamiques à l'œuvre dans les espaces ruraux.
- › Comprendre les démarches et les outils d'ingénierie du développement territorial durable.

CONTENU

- › Identification et étude des problématiques liées à la politique renouvelée pour les ruralités.
- › Identification et étude des politiques publiques qui concourent directement ou indirectement au développement, à la cohésion et à la qualité de vie dans les territoires ruraux français déshérités.
- › Etude d'impact sociopolitique des politiques publiques en faveur des territoires ruraux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Apports théoriques (conférences-débats),
- › Étude de cas en ateliers,
- › Visite terrain,
- › Échanges d'expériences entre les participants et des professionnels,
- › Dossiers documentaires.
- › L'accent sera mis sur le débat et le dialogue en vue de favoriser les échanges inter-administrations.

VIOLENCE DES JEUNES ET POLITIQUES ÉDUCATIVES PARTAGÉES

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

**CREPS
DE POITIERS**

Route de la Forêt
86580 VOUNEUIL SOUS
BIARD
T. 05 49 36 06 39

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**CENTRE DE
RESSOURCES,
D'EXPERTISE ET
DE PERFORMANCE
SPORTIVE DE
POITIERS (CREPS)**

Avec l'appui de l'Institut des
hautes études de l'éducation
et de la formation

CHEF DE PROJET,
RESPONSABLE DE SESSION

Ludovic PAILLÉ

Référent pédagogique
formation statutaire

T. 05 49 36 06 32

ludovic.paillé@creps-poitiers.
sports.gouv.fr

CONTACT

Sandrine AVELINE

T. 05 49 36 06 04

sandrine.aveline@creps-poitiers.
sports.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

La « violence des jeunes » alimente l'actualité.

Stigmatisée dans les quartiers populaires, elle s'exprime partout et prend sa naissance tant au sein de la famille que dans des problèmes liés au développement.

Les parcours scolaires en échec, les difficultés économiques, l'accès à l'emploi, la consommation de substances psychoactives sont autant de facteurs aggravants.

Les politiques en faveur de la jeunesse s'appuient sur de nombreux dispositifs et actions, pilotés et financés par différents ministères. Ils sont pluriels dans leur contenu et leur mode d'exécution, centralisés ou déconcentrés, purement étatiques ou dans un cadre partenarial impliquant des organismes publics, des collectivités territoriales ou des associations.

De nombreux interlocuteurs sociaux ont une mission éducative auprès de cette jeunesse en dérive mais leurs modes d'intervention et de présence sont très différents.

Peut-on prévenir la violence des jeunes ? Quelles réponses peut-on proposer à la difficulté des jeunes pour trouver leur place dans la société ?

Quelle sont les politiques éducatives partagées ? Comment intervenir localement en inter professionnalité ? Autant de questions auxquelles nous tenterons d'apporter des éclaircissements par des études de cas concrets.

OBJECTIFS

Identifier les problématiques et les actions pour gérer et prévenir la violence chez les jeunes.

Interroger les acteurs sur les modes de coopération et les modalités de mise en œuvre de projets dans les situations suivantes :

- > La violence en EPLE.
- > Les projets éducatifs territoriaux.
- > Les politiques éducatives publiques.
- > Les contrats de ville.

CONTENU

- > La violence scolaire.
- > La pratique sportive comme outil de prévention.
- > Comment s'appuyer sur le milieu associatif pour développer la prévention de la violence ?
- > Etude de cas.
- > Rencontre avec les acteurs associatifs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques (conférences-débats)
- > Ateliers de réflexion
- > Investigation de terrain

LA DIMENSION INTERINSTITUTIONNELLE DES CONTRÔLES, LES PROTOCOLES DE COOPÉRATION : L'EXEMPLE DU PROTOCOLE VITIVINICOLE

DATE

1^{ER} → 5
AVRIL 2019

LIEU

ENCCRF

45 place Ernest Granier
34 000 MONTPELLIER
T. 04 99 52 74 35

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ÉCOLE
NATIONALE DE LA
CONCURRENCE, DE
LA CONSOMMATION
ET DE LA RÉPRESSION
DES FRAUDES**

CHEF DE PROJET,
RESPONSABLE DE SESSION

Isabelle COLLIN

ENCCRF

Isabelle.collin@dgccrf.finances.
gouv.fr

T. 04 99 52 74 78

CONTACT

ENCCRF

B.P. 60

34935 MONTPELLIER

CEDEX

PROBLÉMATIQUE

La France est un des premiers producteurs de vin au plan mondial, La filière vitivinicole représente plus de 250 000 emplois directs et plus de 15 % de la valeur de la production agricole.

Dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché, La DGCCRF est expressément désignée, avec la DGDDI, en tant qu'instance chargée des contrôles officiels sans préjudice des contrôles effectués sous l'autorité de l'INAO et par France Agrimer.

Les missions permanentes de la DGDDI, de la DGCCRF, de France Agrimer et des organismes de contrôle sur délégation de l'INAO conduisent leurs agents respectifs à intervenir chez les mêmes opérateurs, même si les finalités et les modalités juridiques d'intervention sont différentes.

Aussi, dans un souci de rationalisation et de meilleure efficacité des contrôles, il est organisé une coordination nationale et régionale de l'action des services dans les domaines d'intervention communs.

L'étude de ce protocole et des coordinations mises en œuvre sera au cours de ce stage, le fil conducteur d'une réflexion plus globale sur la notion de contrôle dans le cadre de protocoles de coopération, pour des secteurs économiques larges et complexes.

OBJECTIFS

- > Connaître les partenaires du protocole vitivinicole et appréhender leurs missions...
- > ...Afin de saisir les enjeux et l'utilité d'une coopération
- > Découvrir les étapes interinstitutionnelles d'un contrôle
- > Sur la base de cet exemple de protocole, les participants réfléchiront à ce type de partenariat dans leurs cadres professionnels respectifs

CONTENU

- > Interventions de représentants des administrations et organismes partie prenante
- > Cas pratique de contrôle sur la base d'un dossier réel de fraude vitivinicole
- > L'enquête scientifique : le rôle du laboratoire
- > L'enquête du point de vue des contrôlés

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques, tables rondes et débats
- > Déplacements au laboratoire de Montpellier, auprès d'organismes contrôlés : caves particulière et coopérative

RÉPARTITION GÉNÉRALE

SIE 2019

ÉCOLES	SESSION	THÉMATIQUES	LIEUX	ENPJJ	INSET/ Montpellier	END	EHESP/ EDH	EHESP/ D3S	EHESP/ EDS	EHESP/ AAH	EHESP/ IES	EOGN	ENSOSP	INTEFP	ENSP/ St C	ENSP/ C.E.	IRA LILLE	IRA BASTIA	CREPS	ESENER	ENCCRF	TOTAL élèves accueillis	Nbre d'écoles accueillies		
ENPJJ	1	Les mineurs non accompagnés : quelle prise en charge par les services publics	Roubaix	2		2	4	4	2	2			4	0	2	2	2		2	2		30	9		
INSET	2	Accessibilité universelle des services publics	Montpellier				4	3	2	2			4	0	2	2	2	2	2			25	7		
END	3	Les enjeux de la régulation des échanges	Tourcoing			2	4	3	2	2	2		4	0	2	2	2				2	27	7		
EHESP	4	Le phénomène sectaire : réalités des dérives et contours de l'action publique	Rennes	2		2	3	4	3	2			4	3	3	2	2		2	2	2	36	10		
	5	Accessibilité, sécurité et mobilités : les cadres d'intervention coordonnée des professionnels et usagers dans les établissements et espaces publics					4	3	2	3				4	2	1		2	2	2			25	7	
	6	Promotion de la santé en milieu pénitentiaire					4	3	2	2	1			4	0	1							17	4	
	7	La prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes dans l'espace public					4	3	2	2				4	0	3	2			2	2		24	6	
	8	Quelle coopération entre fonctions publiques via les réseaux sociaux ?				2	4	3	2	3				4	3	2		2		2		1	28	8	
	9	Migration santé					3	4	3	2				4	2	1		2						21	5
	10	Maltraitance et personnes âgées : enjeux et prévention des risques					3	4	3	2				4	2	2								20	4
	11	Face aux troubles psychiques, croiser les regards, coordonner les actions			2			4	4	3	2			4	2	2								23	5
	12	Sport, Activité Physique et santé : pour une approche globale de santé publique					3	3	2	2	1		4	2	2	1	2		2			24	6		
EOGN	13	La gestion interministérielle de crise et les problèmes d'ordre public et de police judiciaire	Melun			2	3	3	2	2	2		4	0	4	2	2	2			2	30	8		
ENSOSP	14	Prévention dans les établissements recevant du public (des principes à l'action)	Aix en Provence	2			3	4	2	2			5	2	3	2	2	2	2	2		33	9		
	15	Menace NRBCe : la réponse de la sécurité civile				2	4	3	2	2	1			5	0	3	2		2				26	6	
	16	Evitement de crise dans le cadre de la sécurité civile				2	4	4	2	2	1			5	0	3	2	2	2				29	7	
INTEFP	17	Laïcité et lutte contre les discriminations	Marcy l'Étoile			2	4	3	2	2			4	2	3	2	2	2	2	2		32	9		
	18	Les violences au travail : les repérer pour pouvoir agir					3	3	3	2				4	2	3	2		2	2	2		28	7	
ENSP SC	19	Les services publics face au défi des nouvelles menaces	Saint-Cyr	2		2	4	3	2	2			4	3	2	2		2			2	30	8		
ENSP CE	20	Partenariat, prévention et sécurité	Cannes-Ecluse			2	3	3	2	2	1		4	2	3	2		2				26	6		
IRA LILLE	21	Lutte contre la radicalisation	Lille			2	3	3	2	2			4	2	3	2	2	2	2		2	31	9		
IRA BASTIA	22	Politiques publiques et qualité de vie dans les territoires ruraux	Bastia	3			3	3	2	2	1		2	2	1		2	2	2			25	8		
CREPS	23	Violence des jeunes et politiques éducatives partagées	Poitiers	2			4	4	2	2	1		4	2	2	2			2	2		29	7		
ENCCRF	24	La dimension interinstitutionnelle des contrôles, les protocoles de coopération : L'exemple du protocole viti-vinicole	Montpellier			3	3	3	2	2			3	3	1			2			1	23	7		
EFFECTIFS MAX PROMO				15	0	25	85	80	53	50	11	0	96	36	54	31	28	26	26	14	12	642			

ÉCOLES PARTENAIRES

CNFPT

80, Rue de Reuilly
CS 41232
75578 PARIS cédex 12

CREPS

Route de la Forêt
86580 VOUNEUIL
SOUS BIARD

EHESP

15, Avenue
du Professeur
Léon Bernard
CS 74312
35043 RENNES

ENCCRF

45, Place Ernest
GRANIER
34935 MONTPELLIER
cédex 9

END

11, Avenue Millet
BP 10450
59203 TOURCOING
cédex

ENPJJ

16, Rue du Cuir
BP 90114
59052 ROUBAIX
cédex 1

ENSOSP

1070, Rue Lieutenant
Parayre
BP 20316
13798 AIX EN
PROVENCE cédex 03

ENSP

9, Rue Carnot
69450 SAINT-CYR-
AU-MONT-D'OR

EOGN

Avenue du
13ème Dragons
77010 MELUN

IHEEF

Boulevard des Frères
Lumières
BP 72000
Téléport 2
86963 FUTUROSCOPE
CHASSENEUIL cedex

INTEFP

1498, Route de Sain Bel
69280 MARCY L'ETOILE

INSET MONTPELLIER

76, Place de la
Révolution Française
34965 MONTPELLIER
cédex 2

IRA LILLE

49, Rue Jean Jaurès
59000 LILLE cédex

IRA BASTIA

Quai des Martyrs
de la Libération
BP 317
20297 BASTIA



DÉCLARATION COMMUNE DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC SUR SES VALEURS

NOUS, ÉCOLES DE SERVICE
PUBLIC, FONDONS NOTRE
IDENTITÉ COMMUNE SUR
LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS
ÉNONCÉS PAR LA DÉCLARATION
DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN À LAQUELLE
NOTRE NATION SE RÉFÈRE
À TRAVERS SA CONSTITUTION.



Dans la diversité et la complémentarité de nos missions et orientations, nous bâtissons nos actions sur les valeurs fondamentales de la République française représentées par l'idéal commun de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Elles se fondent également sur la valeur de laïcité.

Le sens de l'intérêt général qui doit nous guider au quotidien dans chacune de nos tâches se traduit aussi par la mise en exergue et la transmission d'un certain nombre de valeurs professionnelles liées à la nature du service public, ses missions et sa raison d'être.

Ces valeurs professionnelles directrices communes que nous revendiquons trouvent leur source dans

les principes de notre droit : continuité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, neutralité, respect, responsabilité.

Elles sont soutenues par la référence à des valeurs de service que sont l'adaptabilité, l'efficacité, la qualité et la réactivité.

Conformément à l'ensemble de ces valeurs, nous agissons en faveur de l'égalité réelle d'accès à nos écoles.

La formation au service public que nous dispensons avec fierté et honneur nous mobilise fortement pour répondre de la meilleure façon possible à la satisfaction de l'intérêt général et des besoins des bénéficiaires du service public. Nous avons conscience que cette satisfaction est évolutive

dans le temps et dans l'espace et qu'elle suppose de notre part une adaptation permanente tenant compte des mutations technologiques et sociétales.

Nous, écoles de service public, considérons avoir un rôle à jouer dans la sensibilisation et la mobilisation des valeurs fondamentales, des valeurs directrices et des pratiques managériales susceptibles de donner de la force au service public que nous représentons.

C'est pourquoi nous nous engageons, comme pour les valeurs spécifiques à chacune de nos écoles, à diffuser et appliquer l'ensemble de ces valeurs en impliquant nos personnels, nos formateurs, nos élèves, stagiaires et auditeurs.

POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS
SUR LES ÉCOLES
MEMBRES
DU RESP ET LEURS
FORMATIONS :

CONNECTEZ-
VOUS SUR LE SITE
INTERNET
WWW.RESP-FR.ORG

